

Les Atlas des paysages de Wallonie.

Mireille DECONINCK
Dr. Sc. géographiques
Attachée
Direction de l'aménagement régional
Direction générale opérationnelle aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie
Service Public de Wallonie
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B – 5100 JAMBES (Namur)
E-mail : mireille.deconinck@spw.wallonie.be

Rappel du contexte institutionnel et du cadre géographique

Depuis les lois spéciales de réformes institutionnelles de 1980, la Belgique est régie par trois niveaux de pouvoirs : l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. La plupart des compétences concernant directement ou indirectement le paysage sont aujourd'hui du ressort régional. Il s'agit notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement et de la conservation de la nature, des richesses naturelles, de la politique de l'eau et de l'énergie, des travaux publics, des transports, du logement, de la politique agricole, du tourisme, etc.

Par contre, les compétences de l'enseignement et de la culture dépendent des Communautés de langue (Française et Germanophone pour la Wallonie).

Occupant une position relativement centrale en Europe de l'Ouest, à proximité de Bruxelles, la Région wallonne – ou Wallonie – constitue la partie sud de la Belgique. La diversité du relief et la variété des paysages qui en résulte s'expliquent par la grande variété du sous-sol wallon.

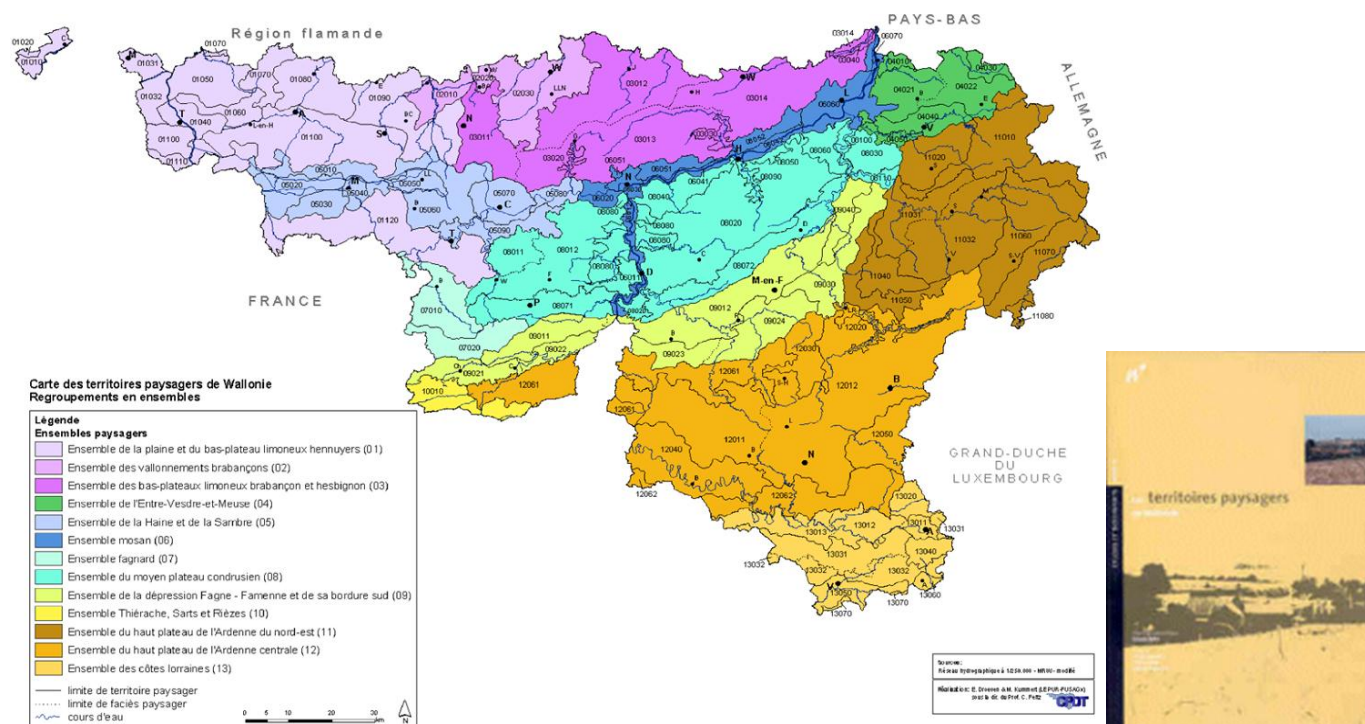
La Région wallonne couvre une superficie de 16.844 km², soit plus de la moitié de la Belgique (51,8% du territoire wallon est occupé par des cultures et des prairies, 29,4% par des forêts,... et 14,3% du territoire wallon est construit : bâtiments et voies de communications).

La Wallonie a une population d'environ 3.550.000 habitants, répartie inégalement au sein de 262 communes. La densité moyenne de 209 hab./km², est supérieure à la moyenne européenne, mais reste inférieure à celle rencontrée dans les régions voisines (Flandre et Pays-Bas notamment). La population est assez inégalement répartie sur le territoire. L'occupation humaine s'est principalement développée le long du sillon industriel formé par les vallées de la Sambre et de la Meuse (bassins charbonniers) et au nord de celui-ci (triangle Bruxelles-Mons-Namur). La dispersion des lieux d'habitat est beaucoup plus grande dans le sud de la région, où l'on note seulement quelques petits pôles urbanisés. Les réseaux de communication (routes, rail, eau) irriguant la région sont assez denses. La Wallonie compte également deux aéroports régionaux. Enfin, il convient de signaler que le territoire wallon se caractérise par son ouverture par rapport aux régions et pays voisins : absence de réelles barrières physiques, prolongement de ses caractéristiques géographiques au-delà des frontières dans toutes les directions.

Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

La Région wallonne a ratifié la Convention européenne du paysage le 20 décembre 2001. La Convention est en vigueur en Belgique depuis le 1^{er} février 2005.

En matière de connaissance, conformément à l'article 6c, l'opération d'identification des paysages a été entreprise dès 2002 et est terminée. Les résultats ont été publiés dans un document intitulé « Les territoires paysagers de Wallonie ».



Pour caractériser la grande diversité des paysages wallons, il a été décidé de les regrouper en entités territoriales homogènes : « les territoires paysagers ». Au départ de « l'unité paysagère », portion de territoire embrassée par la vue humaine du sol et délimitée par des horizons visuels perceptibles du cœur de l'unité, même en s'y déplaçant, un « territoire paysager » consiste en une agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques similaires.

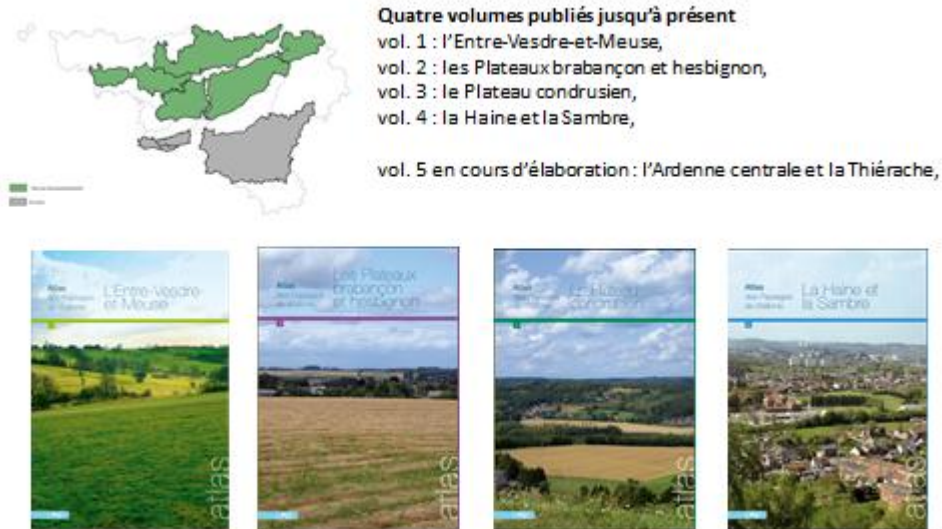
L'échelle de travail est le 1/50.000^e. Elle permet d'appréhender la Wallonie dans son entièreté tout en restant suffisamment fine pour une analyse relativement détaillée.

L'identification des territoires paysagers a été réalisée en trois temps : au départ du relief, ensuite de l'occupation du sol et enfin des caractéristiques de l'habitat. Ce travail de cartographie a conduit à subdiviser la Wallonie en 79 territoires paysagers.

Au delà de ces 79 territoires, des sous-territoires ou « faciès » sont différenciés quand de légères variantes paysagères sont observées au sein d'un territoire. A l'inverse, les territoires et faciès paysagers ont été regroupés en 13 « ensembles ».

Les atlas des paysages

Cette première approche a été suivie d'une opération de qualification et de gestion concrétisée par la collection des Atlas des paysages de Wallonie réalisés à l'échelle de travail du 1/20.000è pour chacun des 13 ensembles paysagers. Quatre ensembles ont déjà été publiés.



Ces ouvrages se veulent accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les gestionnaires du territoire et les acteurs associatifs.

Les Atlas des paysages de Wallonie comportent quatre grandes sections :

- Une introduction générale à l'évolution des paysages en Région wallonne, identique pour tous les volumes ;
- Ensuite, l'évolution du paysage de l'ensemble étudié est présentée de manière plus spécifique en mettant en évidence des thématiques ou des pressions particulièrement présentes au sein de cet ensemble paysager ;
- Une autre partie est consacrée à la définition d'aires paysagères au sein de l'ensemble. Chaque aire est décrite selon ses particularités, les enjeux dont elle fait l'objet et des pistes d'action sont évoquées ;
- Enfin, en conclusion, des enjeux globaux sont identifiés et analysés afin de dégager des pistes d'action.

Le paysage est visuel, l'atlas est donc abondamment illustré par des photographies, des cartes, des schémas, des dessins ... afin de guider avec pédagogie le lecteur et de lui permettre de percevoir les variations d'ambiance entre les différentes aires.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration des atlas des paysages de Wallonie se veut pluri-, et mieux, interdisciplinaire. Elle fait appel aux sciences de la terre (géologie, pédologie, géographie, agronomie,...) mais aussi aux disciplines qui décryptent l'influence humaine à travers les différentes époques ou les représentations (histoire, sociologie,...). La méthodologie retenue combine recherches bibliographiques, analyses cartographiques, travail de terrain ou encore enquête auprès des acteurs locaux ; ces différentes techniques étant croisées tout au long du processus.

Des regards sur les paysages

En lien direct avec le thème de cette 13^{ème} réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne des paysages « Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie », il convient de souligner que chaque atlas comporte un chapitre intitulé « Des regards sur le paysage ».

Cette démarche sociologique s'inscrit dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent «(...) à *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage*» (art 5c) et de «*formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public*» (art 6d)

Conjointement à l'analyse des caractéristiques et dynamiques des paysages, une enquête est menée auprès d'acteurs locaux dans le but de mieux comprendre les représentations sociales des paysages de l'ensemble paysager étudié. Ce travail permet de cerner la façon dont ces acteurs locaux perçoivent les paysages de leur région, de manière tant positive que négative, et la manière dont ils envisagent leur avenir. Cette vision subjective et vivante complète l'approche objective menée dans l'atlas en offrant un autre regard sur les paysages. En effet, les regards posés sur les paysages sont profondément culturels car émanant des individus et de leur histoire personnelle.

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, peuvent être des représentants d'associations en lien avec les paysages, des mandataires communaux, des représentants d'organismes régionaux, d'intercommunales, d'acteurs du monde académique ou culturel, des acteurs en relation avec le monde agricole ou forestier...

Ce panel d'acteurs, habitant la région et en contact régulier avec sa population, en constitue en quelque sorte le porte-parole.

Chaque rencontre se déroule selon un même guide d'entretien. Dans un premier temps, les acteurs parlent de «paysage» en termes généraux, pour ensuite s'attacher aux caractéristiques paysagères du territoire de l'ensemble étudié.

A partir d'une carte topographique qui leur est présentée, les limites proposées par l'étude sont souvent discutées, voire mises en question. Les interlocuteurs déterminent ensuite les zones qui leur semblent les plus intéressantes au niveau paysager, les endroits les plus typiques ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde enfin les menaces, les enjeux, le rôle des acteurs et leurs actions en faveur du paysage. Certaines rencontres sont en outre complétées par une visite de terrain, permettant ainsi d'enrichir les propos tenus et de vivre et partager les paysages identifiés sur carte.

Les atlas des paysages de Wallonie sont disponibles en ligne à l'adresse <http://cpdt.wallonie.be/fr/content/atlas-des-paysages>